Date :/	

Prévention Santé Environnement LE SUIVI MEDICAL DES SALARIES

Objectifs d'apprentissage:

- Repérer les examens médicaux dans le cadre du travail.

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

Consigne: Lis attentivement la situation suivante. Réponds aux questions.

<u>Laëtitia</u> vient de prendre <u>la direction d'une entreprise</u>. Elle devient <u>responsable de la surveillance médicale</u> de ses salariés. Elle met en place un suivi grâce aux informations données par le Service de santé au travail.

Lors de sa première semaine de travail, elle doit gérer trois dossiers:

- celui d'Amandine qui, suite à un arrêt de travail de 2 mois pour une chute de cheval, doit reprendre son travail ;
- celui de Kévin, qui n'a pas son vaccin DTP à jour d'après le médecin du travail;
- et celui de Mélanie, qui vient juste de signer un CDI dans l'entreprise.

QUI? Quelle personne est concernée?

C'est Laëticia, nouvelle directrice d'une entreprise.

QUOI ? Quel est le problème ? Que doit-elle faire ?

Elle doit gérer trois dossiers en lien avec la santé d'Amandine, de Kévin et de Mélanie.

Pourquoi Laetitia doit-elle régler le problème ?

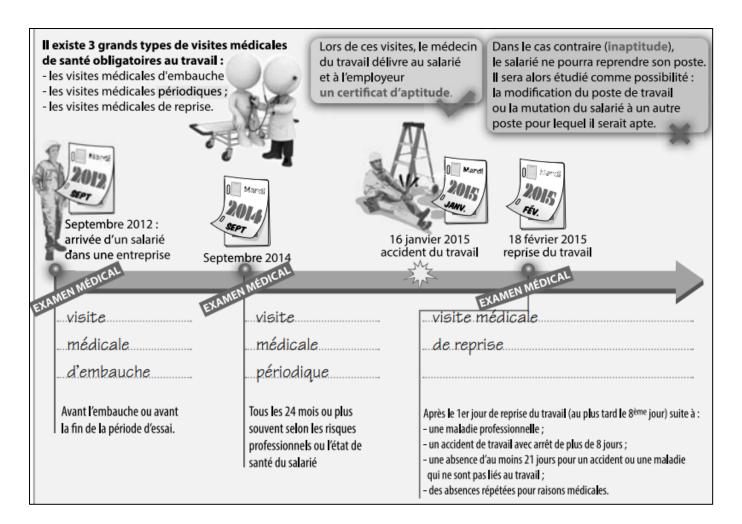
En tant que directrice, elle est responsable de la santé de ses employés.

Le service de santé au travail ou « médecine du Travail » permet de contrôler la santé des employés.

Regarde les vidéos suivantes, pour comprendre leur rôle.

Vidéo 1 https://youtu.be/Hj9g5MaYSW8

Vidéo 2 https://youtu.be/CRicTDPPodY

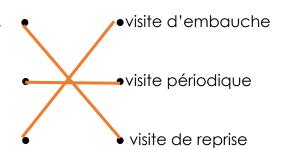


Consigne: Observe le document et relie chaque cas à la visite obligatoire correspondante.

Suite à une fracture de la jambe en jouant au football, Joakim vient juste de finir sa longue rééducation.

Cela fait maintenant 2 ans que Matthieu a passé sa visite d'embauche.

Anthony vient juste de signer un CDD.



Pour chaque situation, coche l'examen adapté :

	Aucune	Visite	Viste	Visite de
	Visite	d'embauche	périodique	reprise
a) Un nouvel employé pendant sa période d'essai.		X		
b) Une employée qui a eu une maladie professionnelle.				X
c) Un salarié victime d'un accident du travail avec un arrêt de 2 jours.	X			
d) Un salarié qui n'a pas vu le médecin du travail depuis plus de 2 ans.			X	
e) Un salarié victime d'un accident de travail avec un arrêt de 35 jours				X